



Fédération Meurthe et Mosellane pour la Promotion  
de l'Environnement et du Cadre de Vie  
65 Rue Léonard BOURCIER – 54 000 NANCY  
Tél.03.83.98.12.44. [rrflore54@wanadoo.fr](mailto:rrflore54@wanadoo.fr)

CODERST du jeudi 09 juin 2011

Point 4 – Dossier centrale d'enrobés à LEXY

En préalable, Raynald RIGOLOTT demande s'il est prévu de recevoir ensemble toutes les personnes souhaitant s'exprimer sur le sujet. Réponse négative.....

En présence du pétitionnaire et du maire et à l'adresse du pétitionnaire : il est dit dans le dossier que la société a toujours respecté la réglementation sur le site actuel. Est-il exact que vous avez été destinataire de deux mises en demeure l'une en 2004 pour non-élimination d'un transformateur au PCB et l'autre en 2005 pour doubler une clôture de périphérie du site par une haie ou des arbres. Et là, on voit bien toute la difficulté de faire respecter les arrêtés puisque sur cet exemple, ce dernier arrêté n'a jamais été exécuté ( la haie n'existe toujours pas !)

En présence du pétitionnaire et du maire de Lexy et à l'adresse du maire suite à question de Raynald RIGOLOTT souhaitant avoir des informations sur les conditions du remplacement du commissaire enquêteur par un adjoint de la commune, échanges assez vifs avec le SG. Pour le représentant de FLORE 54 il s'agit d'avoir une information sur ce qui s'est réellement passé, n'ayant pas toutes les informations..... Si cette question a été posée au maire c'est parce qu'il a lui-même assuré cette désignation.

Les éléments de réponse fournis me conviennent, je suis éclairé sur les événements.

Après le passage des membres s'opposant au projet (Messieurs LAHURE et FERRARI) .....

Raynald RIGOLOTT : ce dossier a déjà été recalé en décembre 2008. Les associations déplorent des approximations dans les éléments repris et des imprécisions dans les explications données comme par exemple et c'est loin d'être le seul : l'avis favorable accordé par l'inspection des installations classées qui dit « avis favorable sous réserve de respect des prescriptions de l'arrêté »

Or, nous venons de voir qu'un des arrêtés antérieurs n'est toujours pas appliqué, je serais également curieux de savoir comment, le jour d'un contrôle de cette installation, vous allez pouvoir examiner, quantifier et valider chaque prescription de l'arrêté vu le nombre de chapitre, sous chapitres et articles concernés !

Comment interpréter ce que dit le rapport « qu'en 20 ans, aucun dépassement des seuls réglementaires, incident ou accident n'a été recensé à ce jour ». L'absence de moyens de vérification et/ou contrôles peut parfois masquer la réalité, en tout cas le doute subsiste !

Sur le rapport, étonnement aussi sur l'avis de certains services administratifs, tels les commentaires repris sur l'INAO : que l'on m'explique le tour de passe-passe pour que cela devienne un avis favorable ! En attendant l'agriculteur Bio a des soucis à se faire !

A lire et à relire le rapport, on est en droit de se poser la question de savoir si finalement une centrale d'enrobés pollue ? La réponse ne fait aucun doute, ce qui justifie très certainement la très forte opposition à la réalisation de cette centrale sur ce site.

De même dans le dossier, il est fait référence au Plan National Santé Environnement ou à l'OMS mais à vrai dire, les risques encourus par le rejet des fumées toxiques notamment les hydrocarbures Aromatiques Polycycliques à proximité de trois villages sont esquissés. Il serait nécessaire d'avoir un avis médical éclairé sur le sujet et ce n'est pas les quelques mots repris par la DDPP 54 (Direction Départementale de la Protection des Populations) qui nous informent.

Nous étions déjà largement intervenus lors de la présentation du dossier en décembre 2008. Aucuns des points que nous avons soulevés à l'époque n'a évolué de manière significative et positive ; que ce soit sur le trafic, le bruit, les pollutions diverses, variées et pour certaines dangereuses ou encore la protection des eaux superficielles et souterraines.

Ne rien dire, ne pas agir, ce n'est pas le quotidien des associations et là nous disons qu'il s'agit d'un mauvais projet et notamment parce qu'il est mal implanté, c'est pourquoi nous voterons contre ce rapport.